

Pour le progrès social, contre la casse sociale

Après la journée d'actions du 22 mars, qui a vu, à travers tout le pays, des dizaines de milliers de travailleurs, chômeurs, retraités et étudiants manifester pour lutter contre les orientations politiques prises par le Président de la République et relayées par sa majorité parlementaire, la CGT appelle à faire, du 19 avril prochain, une journée de grève et manifestations !

Développer la convergence des luttes !

Cette destruction du socle social français est l'œuvre des gouvernements successifs, avec en guide suprême Emmanuel Macron. Pour sa part, le patronat, même s'il se fait discret, est aux manettes. D'un côté, il tient le stylo pour écrire les lois réformant le Code du travail et de l'autre, il s'acharne à casser le socle social conquis tout au long du XX^e siècle par les luttes des salariés.

Concernant la métallurgie, l'UIMM a entrepris, il y a 18 mois, de remettre à plat tout le droit social de la branche, il y aura indéniablement un impact sur les salariés de THALES (voir au verso). Pour elle, les conventions collectives actuelles sont obsolètes, les accords nationaux comme celui régissant les classifications sont archaïques et ne correspondent plus aux réalités du monde du travail. Dès le début de cette négociation, la FTM-CGT n'a eu de cesse de porter à la connaissance des salariés de la métallurgie les enjeux et les positions respectives des différents protagonistes, tout comme elle a été porteuse de propositions cohérentes répondant aux évolutions actuelles, sur chacun des sujets. La FTM-CGT a également construit le rapport de forces nécessaire en organisant 5 temps forts d'actions tout au long des premiers mois de cette négociation. Celle-ci est loin d'être finie et se poursuivra durant l'année 2018. Il n'y a pas de temps à perdre pour empêcher ces reculs historiques que tente d'imposer l'UIMM. Au contraire, il faut, au nom de l'intérêt des travailleurs, exiger une Convention Collective Nationale de haut niveau, mais pas seulement.

La régression sociale qui s'opère sous nos yeux et qui prend comme justification l'adaptation à la réalité d'un monde qui bouge, n'est que l'illustration d'une lutte qui oppose capital contre travail, indépendamment de notre volonté. Mais la réalité est faite de contradiction, le progrès technique augmente considérablement la productivité par travailleur, mais seul le capital en récolte les fruits.

Tous ensemble !

Prenons conscience qu'à chaque fois qu'un secteur du salariat est attaqué et stigmatisé, c'est l'ensemble du salariat qui est visé. Affaiblir les travailleurs, renforcer le capital dans sa quête de recherche du profit maximum, telle est leur devise à peine dissimulée. Si la digue des secteurs les plus combattifs cède alors la régression sociale pour les autres secteurs s'accroîtra.

De ce fait, la lutte décidée par les Cheminots pour défendre le Service Public, leur travail et leur statut et notre lutte dans la Métallurgie pour défendre notre Convention Collective avancent dans le même sens. Ces luttes se renforcent l'une l'autre ; cependant, les salariés de la métallurgie dont les salariés de THALES en sont comme les Cheminots ne doivent rien lâcher sur leurs particularités revendicatives.

La meilleure des solidarités et de la construction d'une cause commune, est de lutter en partant des revendications décidées avec les salariés au plus près des réalités vécues sur le terrain et les étendre à un niveau supérieur. Toutes les couches et les catégories du salariat subissent cette régression qu'ils soient fonctionnaires (infirmiers, médecins, enseignants...) ou salariés du privé.

**POUR LE PROGRÈS SOCIAL
LE 19 AVRIL, TOUS EN GRÈVE
MANIFESTATION
Rouen 10 h 30, Cours Clémenceau**

Les salariés de Thales protégés et sans revendications?

Vous vous dites peut-être que tout ceci ne nous concerne pas à Thales, que nous ne serons pas impactés puisque nous avons des accords qui garantissent nos droits ? Et bien détrompez-vous, nous ne sommes pas protégés par un dôme invisible qui nous isolerait de la situation nationale. Nos accords, et notamment toutes les dispositions sociales sont basés justement sur les conventions collectives de la métallurgie ! Si les droits attachés y sont redéfinis à la baisse (notamment par la remise en cause de nos accords suite à la fusion des différentes entités THALES), alors ne pensez-vous pas que notre socle social Thales, notre « statut » collectif ne suivra pas le même mouvement et ceci pour soit disant préserver notre compétitivité et notre rentabilité ?



Voici des exemples de droits Thales issus des conventions collectives et améliorés par nos accords :

- Les conditions de déplacements, revues dans notre accord Groupe, et qui prévoit les mêmes droits, pour les mensuels et les ingénieurs et cadres par extension de droits issues de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie ?
- Les congés pour événements familiaux : là encore, pour beaucoup, il s'agit d'une extension à tous et d'une amélioration des droits issus de la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.
- Nos accords de temps de travail qui prévoient pour les mensuels un quota maximum d'heures supplémentaires, souvent inférieur à celui de la convention collective de la métallurgie. Ce quota fait justement l'objet de négociations actuellement au niveau de notre branche et pourrait exploser avec des majorations inférieures. Il en est de même pour le forfait-jours, qui lui aussi s'envolerait. Si le temps de travail augmente au niveau national alors pensez-vous que nous ne suivrons pas le même chemin à Thales ?

Cette journée d'action nationale du 19 avril doit aussi nous servir à porter vos revendications qui existent à Thales comme par exemple:

- L'emploi, comme à TAES ou TED notamment
- Les salaires, qui se sont exprimées lors des NAO
- Les conditions de travail et les désorganisations récurrentes